

B1 Informations sur les États contractants B1

MY MALAISIE MY

Informations générales

Nom de l'office :	Intellectual Property Corporation of Malaysia Société de propriété intellectuelle de Malaisie
Siège et adresse postale :	Unit 1-7, Ground Floor, Menara UOA Bangsar, No. 5, Jalan Bangsar Utama 1, 59000 Kuala Lumpur
Téléphone :	(603) 2299 8400
Télécopieur :	(603) 2299 8989
Courrier électronique :	pct@myipo.gov.my
Internet :	www.myipo.gov.my
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Oui, par télécopieur
Quels types de documents peuvent être transmis par ces moyens ?	Tous types de documents
L'original du document doit-il être remis dans tous les cas ?	Non, seulement sur invitation
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui, à condition que l'entreprise d'acheminement soit DHL, Federal Express, Pos Laju ou UPS
Office récepteur compétent pour les nationaux de la Malaisie et les personnes qui y sont domiciliées :	Société de propriété intellectuelle de Malaisie ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
La législation nationale ¹ impose-t-elle des restrictions s'agissant du dépôt de demandes internationales auprès du Bureau international de l'OMPI ?	Oui, des restrictions s'appliquent aux : demandes déposées par des personnes domiciliées en Malaisie ²
Office désigné (ou élu) compétent si la Malaisie est désignée (ou élue) :	Société de propriété intellectuelle de Malaisie
La Malaisie peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, certificats d'innovation d'utilité

[Suite sur la page suivante]

¹ Loi de 1983 sur les brevets (loi n° 291), article 23A.

² À moins qu'une autorisation écrite du directeur de l'enregistrement de déposer à l'étranger ait déjà été obtenue ou qu'une demande de brevet pour la même invention ait été déposée auprès de l'office au moins deux mois auparavant et que soit aucune instruction interdisant ou restreignant la publication n'ait été émise par le directeur de l'enregistrement en vertu de l'article 30A de la loi n° 291 de 1983 sur les brevets, soit toutes les instructions n'aient été révoquées.

B1	Informations sur les États contractants	B1
MY	MALAISIE	MY
	<i>[Suite]</i>	

Dispositions de la législation de la Malaisie relatives à la recherche de type international :

Article 35B de la loi n° 291 de 1983 sur les brevets

Protection provisoire à la suite de la publication internationale :

Après la mise à disposition du public de la demande internationale pour consultation, le déposant peut avertir par écrit une personne qui a exploité commercialement ou industriellement l'invention qu'une demande de brevet pour cette invention a été déposée. Le déposant peut demander à cette personne de payer, à titre de compensation à son égard, un montant équivalent à celui que le déposant aurait normalement reçu pour l'exploitation de l'invention à partir de la date de l'avertissement, ou à défaut d'avertissement, à partir de la date à laquelle la demande internationale a été mise à la disposition du public pour consultation jusqu'à la date de délivrance du brevet. Cependant, le droit d'exiger cette compensation ne peut être exercé qu'après la délivrance du brevet. Voir l'article 34.5) et 6) de la loi n° 291 de 1983 sur les brevets.

Informations utiles si la Malaisie est désignée (ou élue)

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si la Malaisie est désignée (ou élue) :

Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués ultérieurement. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?

Non